

Sommaire

Nomination de deux nouveaux vice-directeurs généraux	2
Ouverture de consultations relatives aux noms de domaine	3
La coopération entre l'OMPI et Trinité-et-Tobago: une réussite exemplaire	4
Coopération pour le développement	5
L'Accord sur les ADPIC: une échéance à respecter	5
Académie mondiale de l'OMPI	5
L'OMPI accueille des stagiaires durant l'été	5
Les cours sur le droit d'auteur se poursuivent en Amérique latine	6
Avez-vous visité le nouveau site Web de l'OMPI?	6
Déplacements officiels	7
Le directeur général se rend au Maroc	7
Questions mondiales de propriété intellectuelle	8
Les peuples autochtones examinent différentes questions lors d'une première table ronde	8
Systèmes et services mondiaux de protection	9
Poursuite de l'automatisation du PCT	9
Le SCIT commence ses travaux	10
Première session du SCT	11
Calendrier des réunions	13
Publications	15
Avis au lecteurs	16

Nomination de deux nouveaux vice-directeurs généraux

Deux nouveaux vice-directeurs généraux et quatre nouveaux directeurs ont été nommés à la suite de la quarante et unième session du Comité de coordination, qui s'est tenue les 6 et 7 juillet dernier.

M. Roberto Castelo est le nouveau vice-directeur général chargé du programme de coopération pour le développement de l'OMPI ainsi que de l'Académie mondiale et du programme de promotion de l'innovation. R ressortissant du Brésil, il est entré à l'OMPI en 1996 après 12 années de service au sein de diverses organisations du système des Nations Unies.



Photo : Mercedes Martinez Dozal

M. Roberto Castelo
Vice-directeur général

M. Shozo Uemura, ressortissant du Japon, entre au service de l'OMPI après avoir été directeur général du quatrième département d'examen et des affaires internationales à l'Office japonais des brevets. En tant que vice-directeur général, il aura la responsabilité du développement progressif du droit international de la propriété intellectuelle.



Photo : Mercedes Martinez Dozal

M. Shozo Uemura
Vice-directeur général

Quatre nouveaux directeurs ont également été nommés:

*M. Herman Ntchatcho (Cameroun)
directeur de la Division de la gestion des ressources humaines*

*M. Inayet Syed (Canada)
directeur de la Division de l'informatique*

*M. Richard Wilder (États-Unis d'Amérique)
directeur des affaires non gouvernementales*

*M. Joachim Bilger (Allemagne)
contrôleur*

La Revue de l'OMPI est publiée tous les mois par le Bureau de la communication mondiale et des relations publiques de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI). Ce n'est pas un document officiel et les vues exprimées dans les différents articles ne sont pas nécessairement celles de l'OMPI.

La Revue est distribuée gratuitement.

Si vous souhaitez en recevoir des exemplaires, veuillez contacter l'adresse suivante :

Administrateur aux publications
OMPI

34, chemin des Colombettes
C.P. 18

CH-1211 Genève 20, Suisse

Téléphone: 41 22 338 91 11

Télécopieur: 41 22 733 54 28

Adresse électronique:

wipo.mail@wipo.int

Si vous avez des commentaires à formuler ou des questions à poser, veuillez vous adresser à :

M. le rédacteur en chef
Revue de l'OMPI
(à l'adresse ci-dessus)

© 1998 Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle
Tous droits de reproduction réservés. Les articles de la Revue peuvent être reproduits à des fins didactiques. En revanche, aucun extrait ne peut en être reproduit à des fins commerciales sans le consentement exprès, donné par écrit, du Bureau de la communication mondiale et des relations publiques, Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle, B.P. 18, CH-1211 Genève 20, Suisse .

Ouverture de consultations relatives aux noms de domaine

L'OMPI a engagé des consultations internationales qui aboutiront à l'élaboration de recommandations sur les questions de propriété intellectuelle relatives aux noms de domaine de l'Internet, dont la résolution des litiges. Les recommandations formulées dans le cadre de ces consultations, dont le nom officiel est "Processus de l'OMPI sur les noms de domaine de l'Internet", seront communiquées à l'organisme à but non lucratif qui va être créé pour gérer les aspects techniques et stratégiques du système des noms de domaine de l'Internet (DNS).

Les noms de domaine constituent les adresses des ordinateurs connectés à l'Internet. Ainsi, le nom de domaine de l'OMPI est *ompi.int*. Ces adresses permettent aux utilisateurs d'envoyer des messages par courrier électronique et de consulter des sites Web aux quatre coins du monde. L'organisation et la gestion du système des noms de domaine ont fait l'objet de nombreux débats au cours des deux dernières années, compte tenu de l'explosion

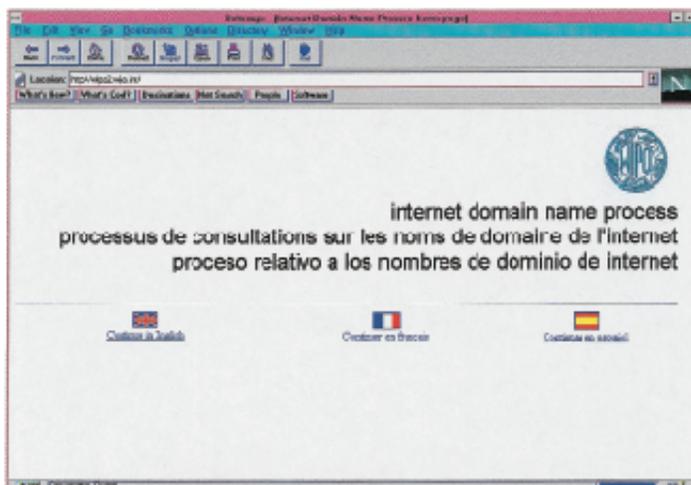
qu'a connue l'utilisation de l'Internet. Les consultations de l'OMPI sont inspirées par la volonté d'institutionnaliser la gestion du système des noms de domaine de telle sorte que le système puisse s'adapter à la croissance de la circulation sur l'Internet tout en étant administré de façon compétitive et ouverte afin qu'il puisse être tenu compte des intérêts de tous les acteurs de l'Internet.

L'une des questions importantes examinées au cours de ces discussions est la relation entre noms de domaine et marques. À l'origine, les noms de domaine devaient simplement permettre de connecter les différents ordinateurs sur l'Internet, mais du fait de leur forme facile à mémoriser et conviviale, ils sont devenus une sorte de signe distinctif d'entreprise. Les entreprises en effet commencent à prendre conscience du rôle important que peuvent jouer les sites Web comme moyen privilégié de promouvoir le commerce électronique. En utilisant leur marque comme nom de domaine, elles espèrent attirer des clients potentiels sur leur site Web, augmenter leur visibilité

Des consultations sont prévues dans les villes suivantes :
San Francisco (États-Unis d'Amérique)
Bruxelles (Belgique)
Washington (États-Unis d'Amérique)
Le Caire (Égypte)
Mexico (Mexique)
Asunción (Îles Mariannes du Nord)
Tokyo (Japon)
Hyderabad (Inde)
Sydney (Australie)
Le Cap (Afrique du Sud)
Budapest (Hongrie)

sur le marché et leur chiffre d'affaires et leurs bénéfices. Les noms de domaine sont désormais couramment utilisés dans la publicité pour indiquer la présence d'une société sur l'Internet.

L'Internet prenant de l'extension, les noms de domaine entrent de plus en plus souvent en conflit avec des marques. Le risque de conflit vient de l'absence de lien entre le système d'enregistrement des marques, d'une part, et le système d'enregistrement des noms de domaine, d'autre part. Tandis que le système d'enregistrement des marques est administré par une autorité publique (étatique) sur une base territoriale (nationale ou régionale), ce qui confère des droits au propriétaire de la marque dans les limites du territoire considéré, le DNS, lui, est généralement administré par une organisation non gouvernementale et son fonctionnement n'est pas limité à un territoire particulier : les noms de domaine, attribués selon le principe de "priorité au premier arrivé", donnent à leurs titulaires un moyen sans égal d'être présents dans le monde entier sur l'Internet. Les différences entre ces deux systèmes d'enregistrement ont été exploitées sans scrupule par certains individus ou groupes qui en ont profité pour enregistrer les marques d'autres personnes ou entreprises comme noms de domaine pour eux-mêmes (pratique dite du "cybersquatting").



Pour en savoir plus, rendez-vous à l'adresse suivante : <http://wipo2.wipo.int/>

[suite page 6, colonne 3]

La coopération entre l'OMPI et Trinité-et-Tobago : une réussite exemplaire

Le programme de coopération pour le développement de l'OMPI prévoit, lorsque cela est possible, la recherche d'une solution aux besoins particuliers de certains pays. La coopération entre l'OMPI et le Gouvernement de Trinité-et-Tobago illustre le succès de cette démarche.

En 1994, le Gouvernement de Trinité-et-Tobago a défini, avec l'aide technique de l'OMPI, une politique visant à assurer la réglementation et le respect des droits de propriété intellectuelle. Cette politique non seulement reconnaissait l'importance des droits de propriété intellectuelle dans le développement économique du pays, mais mettait aussi en place des mesures pour encourager et faciliter les investissements étrangers et nationaux.

L'OMPI a collaboré avec Trinité-et-Tobago pour définir une conception globale de la gestion publique et privée de la propriété intellectuelle, qui comprenait notamment :

- un cadre pour la propriété intellectuelle conforme aux normes internationales, c'est-à-dire notamment aux traités administrés par l'OMPI et à l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC),
- l'amélioration de la gestion des droits de propriété intellectuelle et la mise au point d'outils permettant de faire respecter ces droits,
- un plan visant à sensibiliser le public au rôle important de la propriété intellectuelle et à promouvoir l'utilisation de l'information en matière de propriété industrielle et
- la création de liens de coopération avec d'autres pays en développement.

Le Gouvernement de Trinité-et-Tobago a lancé et financé ce projet, premier de ce type dans la région des Caraïbes, et l'OMPI a travaillé à sa mise en œuvre de 1994 à 1996. Ensemble, l'OMPI et le gouvernement ont obtenu des résultats remarquables dans tous les domaines, y compris celui de la modernisation du cadre juridique et administratif de la propriété intellectuelle.

Au cours de l'exécution du projet, le gouvernement a entrepris, avec l'aide de l'OMPI, une révision complète de la législation en vigueur en matière de propriété intellectuelle afin de la moderniser et de la rendre compatible avec les obligations internationales du pays. Le Parlement a donc promulgué les lois suivantes : loi portant modification de la loi sur les marques (1996), loi sur les brevets (1996), loi sur les dessins et modèles industriels (1996), loi sur la protection contre la concurrence déloyale (1996) et loi sur le droit d'auteur (1997).

Parallèlement, le pays a adhéré à un grand nombre de traités de propriété intellectuelle, devenant, dans les Amériques, celui qui est partie au plus grand nombre de traités administrés par l'OMPI. Déjà partie à la Convention de Paris, à la Convention instituant l'OMPI, à la Convention de Berne, à la Convention pour la protection des producteurs de phonogrammes, Trinité-et-Tobago a adhéré en 1994 au Traité de coopération en matière de brevets et au Traité de Budapest sur la reconnaissance internationale du dépôt des micro-organismes aux fins de la procédure en matière de brevets. En 1996, il a adhéré aux quatre traités internationaux établissant des classifications internationales pour des éléments de propriété industrielle : l'Arrangement de Strasbourg concernant la classification internationale des brevets, l'Arrangement de Nice concernant la classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques, l'Arrangement de Vienne instituant une classification internationale des éléments figuratifs des marques et l'Arrangement de Locarno instituant une classification internationale pour les dessins et modèles industriels.

Les améliorations apportées à la gestion de la propriété intellectuelle ont surtout porté sur l'informatisation des principales opérations et des bases de



Avec M. Kamil Idris, directeur général de l'OMPI : M. Basdeo Panday, premier ministre de Trinité-et-Tobago (à droite) et Mme Kamla Persad-Bissessar, ministre des affaires juridiques (au centre à l'arrière-plan).

[suite page 7, colonne 3]

Coopération pour le développement

L' Accord sur les ADPIC :
une échéance
à respecter

*L'OMPI et l'OMC se lancent
dans un projet commun*

L'OMPI et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) se sont lancées dans un projet commun pour fournir une aide technique aux pays en développement. Cette initiative vise à aider les pays en développement qui sont

Membres de l'OMC à respecter la date butoir du 1^{er} janvier 2000 – distante de moins de 18 mois – pour se conformer à l'Accord de l'OMC sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC).

Ces deux organisations aideront les pays concernés à mettre leurs lois sur le droit d'auteur, les brevets, les marques et les autres domaines de la propriété intellectuelle en conformité avec l'accord, ainsi qu'à établir des moyens efficaces pour faire respecter ces lois et lutter contre la piraterie, la

contrefaçon de marchandises et les autres formes d'atteintes aux droits de propriété intellectuelle.

En juillet, les directeurs généraux des deux organisations, M. Kamil Idris et M. Renato Ruggiero, ont envoyé une communication conjointe aux ministres de tous les pays en développement concernés afin de les informer de cette initiative. Cette communication souligne la volonté des deux organisations d'aider les pays en développement à respecter l'Accord sur les ADPIC dans le délai fixé.

Ensemble, l'OMPI et l'OMC, de même que les pays qui demandent une assistance et (le cas échéant) les pays donateurs, tireront parti au mieux des ressources disponibles pendant la période critique à venir, en améliorant la planification et la coordination des activités de coopération technique. ■

Académie mondiale de l'OMPI

L'OMPI accueille
des stagiaires
durant l'été

Pour la première fois, l'OMPI a offert un programme de stages d'été dans le cadre des activités de l'Académie mondiale de l'OMPI. Ce programme a permis à des étudiants et à de jeunes professionnels de se familiariser avec les travaux de l'Organisation et de s'informer à la source sur les questions actuelles de propriété intellectuelle.

Douze candidats de l'Algérie, de l'Arabie saoudite, du Chili, de la Côte d'Ivoire, du Danemark, des États-Unis d'Amérique, de la France, d'Israël, du Pérou, de la République-Unie de

Tanzanie et de la Suisse ont été sélectionnés sur la base de leur dossier universitaire. Les stagiaires ont été affectés à différents offices et départements de l'OMPI où ils ont acquis une expérience théorique et pratique sur différents sujets de propriété intellectuelle.

À la fin des six semaines de stage, les stagiaires ont présenté le résultat de leur recherche au groupe. Sans exception, ils se sont déclarés satisfaits de leur séjour à l'OMPI qu'ils ont jugé stimulant et agréable à la fois. Ils ont tous mentionné les amitiés qu'ils avaient nouées, la qualité de l'encadrement et le caractère concret du travail qui leur avait été confié. M. Roberto Castelo, vice-directeur général, s'est engagé à continuer à appuyer ce nouveau programme dans les années à venir.

Photo : Paula Coupe



Cet été programme de stages à l'OMPI :
les premiers stagiaires, avec des fonctionnaires de l'Organisation.

Les cours sur le droit d'auteur se poursuivent en Amérique latine

Un Cours régional de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins pour l'Amérique latine s'est tenu à La Havane (Cuba). Ce cours est le dernier en date d'une série de cours sur le droit d'auteur qui se déroulent régulièrement depuis 15 ans dans cette région. Avec cependant une petite différence : c'était le premier à être organisé par l'Académie mondiale de l'OMPI.

Ce cours de neuf jours, donné en collaboration avec le Centre cubain du droit d'auteur (CENDA) et avec l'aide de la Société générale des auteurs d'Espagne (SGAE), a été ouvert officiellement par le ministre de la culture de Cuba. Divers experts, 12 conférenciers de pays d'Amérique latine, de l'Espagne et de la Suisse,

ainsi que des fonctionnaires de l'OMPI y ont participé. Le programme portait principalement sur les conséquences pour les membres de l'Organisation mondiale du commerce de l'adhésion à la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques. Chaque sujet inscrit au programme comprenait une série de questions axées sur les problèmes les plus marquants, qui ont été explicitées dans le cadre d'un dialogue avec l'assistance.

Cent soixante personnes de 18 pays de la région ont assisté à ce cours – non seulement des fonctionnaires nationaux, mais aussi des juges et procureurs, des étudiants, et des personnes du secteur privé.

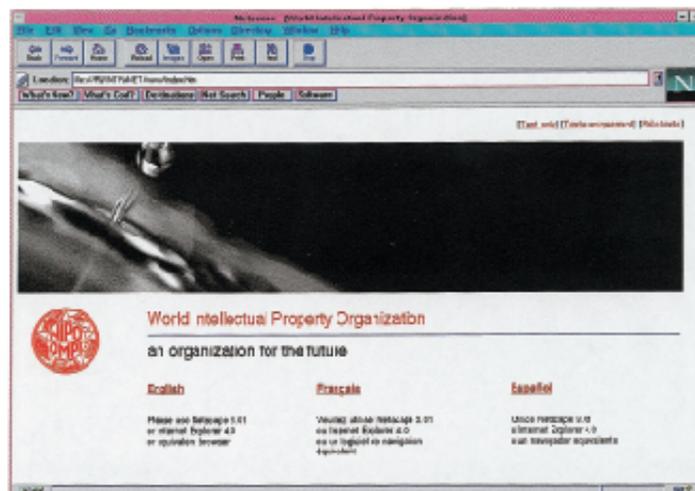
Ont également accueilli des cours de l'OMPI sur le droit d'auteur depuis 1983 l'Argentine, le Brésil, le Chili, la Colombie, le Costa Rica, l'Équateur, le Guatemala, le Mexique, le Panama, le Paraguay, le Pérou et la République dominicaine. ■

[suite de la page 3]

Les conflits entre noms de domaine et marques présentent des caractéristiques inhabituelles qui débordent la compétence des tribunaux ordinaires, dont la base est territoriale, si bien qu'il est impossible de trouver une solution satisfaisante à un litige de dimension mondiale. Les procédures judiciaires pouvant être lentes et coûteuses, il est souvent plus expéditif et plus économique pour le propriétaire d'une marque de racheter ses droits au nom de domaine plutôt que d'essayer de les faire valoir en justice.

Les consultations de l'OMPI, qui ont commencé en août, ont pour but de réaliser un consensus entre les différentes parties prenantes de l'Internet, y compris les représentants des milieux techniques, des marques et de l'intérêt public. Pour obtenir la plus large participation possible du point de vue géographique et du point de vue sectoriel, l'OMPI combinera consultations virtuelles sur l'Internet et consultations de vive voix dans les différentes régions du monde, et sera assistée d'un groupe représentatif d'experts. Elle coopérera étroitement avec le nouvel organisme sur le point d'être créé pour la gestion du DNS, et lui communiquera un ensemble de recommandations qui seront l'aboutissement du processus de consultation. S'il vous intéresse de suivre ce processus ou d'y participer, vous êtes invité à visiter le site Web de l'OMPI (<http://www.OMPI.int>), et à cliquer sur "Noms de domaine de l'Internet". ■

Avez-vous visité le nouveau site Web de l'OMPI?



En août 1998, plus de 100.000 pages d'information sont passées chaque semaine par le site Web de l'OMPI, <http://www.wipo.int>

Déplacements officiels

[suite de la page 4]

Le directeur général se rend au Maroc

Dans le cadre du programme de coopération pour le développement de l'OMPI, le directeur général s'est rendu au Maroc pour s'entretenir avec des responsables nationaux et ouvrir le Séminaire national de l'OMPI sur les licences et le transfert des techniques, qui s'est tenu à Rabat.

“Un système de propriété intellectuelle solide ne peut qu'être profitable au Maroc, pays doté d'importantes ressources culturelles.”

M. Idris a été reçu au palais royal Skhirat (Rabat) par Sa Majesté le Roi Hassan II, en présence du premier ministre, du ministre d'État aux affaires étrangères et à la coopération et du ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat. Le directeur

général a aussi rencontré un certain nombre d'autres ministres et hauts fonctionnaires nationaux dont le ministre de la communication, le ministre de l'enseignement supérieur, de la formation des cadres et de la recherche scientifique et le secrétaire d'État chargé de la poste et des nouvelles techniques de l'information.

Dans ses remarques lors de la cérémonie d'ouverture du séminaire national de l'OMPI, M. Idris a souligné le rôle décisif que joue le secteur privé dans la mise en place de mécanismes efficaces pour protéger les droits de propriété intellectuelle. Il a aussi insisté sur la nécessité de mettre en valeur la créativité des inventeurs nationaux et d'optimiser les avantages du transfert des techniques, indiquant notamment que “un système de propriété intellectuelle solide ne peut qu'être profitable au Maroc, pays doté d'importantes ressources culturelles”. Une soixantaine de personnes émanant des milieux universitaires ou juridiques et des milieux d'affaires ont participé au séminaire.

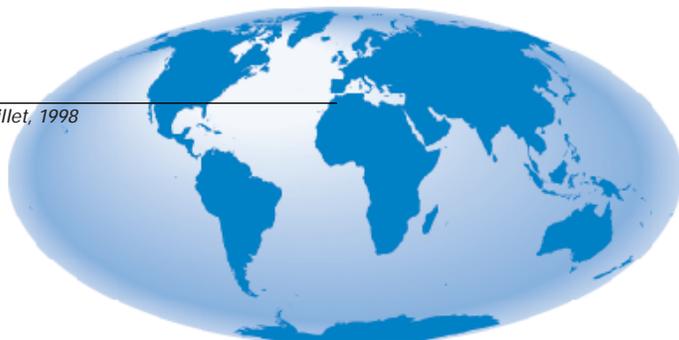
M. Idris s'est ensuite rendu à Casablanca où il a visité l'université de Casablanca et l'Office marocain de la propriété industrielle. ■

données du registre de la propriété intellectuelle, avec accès en ligne pour le personnel de l'office et le public. En outre, les procédures applicables en matière de brevets et de marques ont été définies et rationalisées par la rédaction d'un manuel sur le droit et la pratique des marques, l'adoption de principes directeurs pour le traitement et l'examen des demandes de brevet, l'utilisation de la classification internationale pour les brevets, les marques et les dessins et modèles industriels, et la création de services d'information en matière de brevets. Un vaste programme de formation intensive a également été mis en œuvre, qui a permis au personnel à tous les niveaux d'acquérir de solides compétences professionnelles.

Le Gouvernement de Trinité-et-Tobago a systématiquement promu le rôle de la propriété intellectuelle auprès du public et, avec l'aide de l'OMPI, a conduit quatre séminaires nationaux portant sur les principaux aspects de la propriété industrielle, du droit d'auteur, des droits voisins et de la gestion collective.

S'employant activement à créer des liens de coopération avec d'autres pays en développement, Trinité-et-Tobago a accueilli la première réunion ministérielle sur la propriété intellectuelle destinée aux pays des Caraïbes de l'OMPI et la deuxième réunion régionale OMPI des chefs d'offices de propriété industrielle des pays des Caraïbes, qui s'est tenue à Port of Spain en juillet 1997. ■

Maroc
12-14 juillet, 1998



Questions mondiales de propriété intellectuelle

Les peuples autochtones examinent différentes questions lors d'une première table ronde

Des peuples autochtones de l'Afrique, des Amériques, de l'Asie, de l'Europe et du Pacifique Sud se sont réunis au siège de l'OMPI pour échanger des vues sur le rôle des législations en matière de propriété intellectuelle dans leur patrimoine intellectuel et culturel. Cette table ronde a marqué le début d'un dialogue entre les États membres de l'OMPI et les différentes populations autochtones du monde.

Environ 200 représentants se sont réunis pour deux jours de débat à la fin du mois de juillet. Dans son allocution d'ouverture, M. Roberto Castelo, vice-directeur général de l'OMPI, a dit que la table ronde a été organisée pour servir de lieu de débat où les peuples autochtones pourraient échanger des données d'expérience et leurs inspirations concernant la protection des

connaissances, des innovations et de la culture traditionnelles au moyen de la propriété intellectuelle.

Les droits de propriété intellectuelle étant largement méconnus des peuples autochtones, ces formes de protection sont laissées de côté. La table ronde a été organisée dans le cadre d'un nouveau programme de l'OMPI qui vise à faciliter le débat sur les modalités de mise en œuvre et les possibilités d'amélioration des systèmes de propriété intellectuelle pour tenir compte

de la contribution irremplaçable des peuples autochtones, et à aider ces derniers à protéger leurs connaissances traditionnelles, leurs innovations et leur patrimoine culturel.

Compte tenu du succès de la réunion, les participants ont suggéré que l'OMPI parraine des tables rondes sur la question de façon régulière. L'OMPI envisage de proposer une série d'activités liées à ces questions au cours de l'exercice biennal, parmi lesquelles des missions exploratoires, des projets pilotes concernant la documentation relative à l'apparition de connaissances traditionnelles et des études des moyens par lesquels l'informatique peut permettre de protéger et de préserver les connaissances traditionnelles.

Pour plus d'information sur ce programme, veuillez contacter la Division des questions mondiales de propriété intellectuelle de l'OMPI :

tél. : (+41 22) 338 93 19;

tlcp. : (+41 22) 338 81 20. ■



Première Table ronde sur la propriété intellectuelle et les peuples autochtones : quelques participants et fonctionnaires de l'OMPI.



Deux participants de cette première Table ronde de l'OMPI sur la propriété intellectuelle et les peuples autochtones.

Systemes et services mondiaux de protection

Poursuite de l'automatisation du PCT

Vu l'extraordinaire succès des procédures automatisées de traitement des demandes et d'examen selon le Traité de coopération en matière de brevets (PCT), les États membres de l'OMPI ont approuvé la poursuite de l'automatisation du système du PCT. Aux assemblées générales de mars 1998, environ 40 millions de francs suisses ont été alloués à ce projet qui permettra non seulement d'accélérer l'enregistrement mais aussi de faciliter les communications avec les utilisateurs du PCT, de maintenir à un minimum la croissance des effectifs et d'améliorer les capacités de stockage.

Ce projet, d'une durée de trois ou quatre ans, comprendra :

- la mise au point d'un système électronique de gestion des documents permettant de traiter le nombre croissant de demandes internationales déposées sous forme électronique ou sur support papier;



Traitement automatique des demandes déposées selon le système PCT.

- l'amélioration du système "PCT-EASY" (Electronic Application SYstem) qui permet aux déposants de déposer leur demande internationale par la voie électronique. Grâce à cette amélioration, les offices récepteurs recevront plus facilement et avec moins d'erreurs les demandes internationales, procéderont aux contrôles de routine automatisés et transmettront les demandes internationales au Bureau international de l'OMPI et aux administrations chargées de la recherche internationale;
- l'instauration d'une communication électronique entre les offices du PCT et le Bureau international de l'OMPI en ce qui concerne les documents, les notifications et l'information en vue de permettre la transmission de copies des demandes internationales, documents de priorité, rapports de recherche internationale et rapports d'examen préliminaire international;
- l'élaboration, selon que de besoin, de nouvelles normes pour le dépôt électronique, le codage et la transmission de données afin que le système du Bureau international soit pleinement compatible avec celui des offices nationaux ou régionaux.

En octobre 1998, l'OMPI amorcera le projet par le lancement d'un appel d'offres international pour l'automatisation de la réception, du traitement et de la publication des demandes internationales au Bureau international. La procédure devrait se terminer en mars 1999 et les travaux commencer en avril 1999.

Une fois mis en place, le nouveau système PCT offrira les avantages suivants :

- les déposants pourront déposer leur demande internationale par la voie électronique et contrôler leurs données; en outre les taxes à payer vont vraisemblablement diminuer, car l'automatisation réduira les besoins en personnel et en locaux et abaissera les coûts de publication;
- les offices récepteurs pourront traiter les demandes internationales par la voie électronique (y compris procéder aux contrôles de routine automatisés) et transmettront ces demandes et d'autres documents au Bureau international de l'OMPI et aux administrations chargées de la recherche internationale;
- le Bureau international de l'OMPI sera en mesure de traiter par la voie électronique les demandes internationales, y compris leur publication, de fournir des rapports de recherche internationale et des rapports d'examen préliminaire international ainsi que de communiquer l'information et les documents nécessaires aux offices désignés ou élus sous forme électronique ou sur support papier;
- les offices des États contractants du PCT ou agissant au nom d'un État contractant du PCT pourront faire face plus facilement, et de manière plus économique, à la charge de travail résultant de l'augmentation du nombre des demandes et recevoir, aux fins de la phase nationale, les informations dont ils ont besoin au moment où ils en ont besoin;
- le grand public aura accès à l'information PCT sous forme électronique et sa capacité de recherche sera renforcée. ■

Le SCIT commence ses travaux

Le Comité permanent des techniques de l'information de l'OMPI (SCIT) s'est réuni pour la première fois à la fin du mois de juin 1998. Il est chargé de poursuivre et de développer les travaux commencés par le Comité permanent chargé de l'information en matière de propriété industrielle (PCIPI).

Comme d'autres comités permanents l'ont fait à leur première session, le SCIT a adopté des règles de procédure particulières et des méthodes de travail en vue de rendre les débats plus efficaces et plus productifs et de mettre en œuvre divers projets. Il a aussi convenu de réviser ses méthodes de travail lorsque cela sera nécessaire. Les participants ont fixé les objectifs suivants :

- débattre de questions, faciliter la coordination et donner des orientations pour la mise en place du réseau mondial d'information de l'OMPI (WIPO_{NET}) ainsi que four-
- nir sur ce réseau des services d'information en matière de propriété intellectuelle grâce aux bibliothèques numériques de propriété intellectuelle (BNPI);
- examiner des questions ayant trait à la fourniture de services d'information en matière de propriété intellectuelle (y compris les données protégées) par l'intermédiaire des BNPI et d'autres projets prévoyant l'utilisation du WIPO_{NET};
- traiter les problèmes concernant le fonctionnement et l'utilisation du WIPO_{NET}, y compris l'utilisation de divers systèmes en ligne ainsi que d'autres supports de données;
- fournir aux offices de propriété intellectuelle, notamment à ceux des pays en développement, une aide technique en vue de faciliter la mise au point de données de propriété intellectuelle, l'utilisation des techniques de l'information dans les projets d'informatisation et une utilisation efficace du WIPO_{NET};
- formuler des recommandations et des politiques en ce qui concerne le réseau mondial et des questions connexes. ■

Trois groupes de travail seront créés pour appliquer le programme de travail du SCIT :

le Groupe de travail sur l'infrastructure d'information, le Groupe de travail sur les normes et la documentation et le Groupe de travail sur la sécurité. Ces groupes de travail seront chargés d'élaborer un appel d'offres pour la constitution du réseau mondial d'information, de mettre au point des bibliothèques numériques de propriété intellectuelle et des projets pilotes concernant l'informatisation des offices de propriété intellectuelle et de normaliser les échanges de données sur le réseau.

SCIT

Première session du SCT

Le Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT) de l'OMPI a tenu sa première session en juillet, à Genève. Comme son homologue chargé du droit des brevets, le SCT comprend des États membres de l'OMPI et certaines organisations intergouvernementales ou associations représentant les intérêts du secteur privé. Le SCT fixe des priorités et établit le programme de travail en ce qui concerne l'évolution internationale des législations et des pratiques relatives aux marques, aux dessins et modèles industriels et aux indications géographiques.

Le forum électronique devrait être créé au cours du dernier trimestre de 1998 et accessible sur le site Web de l'OMPI.

Au cours de cette session, le SCT a adopté des règles de procédure particulières ainsi que des règles concernant sa composition et la participation à ses réunions. Le SCT a aussi opté pour certaines modalités de travail qui seront réexaminées ultérieurement, lorsque le besoin s'en fera sentir.

À la suite du débat qui a eu lieu en ce qui concerne la liste des

questions à examiner, le comité a décidé qu'il devrait immédiatement mettre l'accent sur les questions relatives aux marques notoires. Le SCT a fait avancer de manière sensible les travaux relatifs à un projet de dispositions sur les marques notoires. Ces dispositions portent essentiellement sur les conditions de protection des marques notoires contre toute utilisation non autorisée qui pourrait créer une confusion en ce qui concerne l'origine des produits ou services pour lesquels ces marques sont utilisées ou porter atteinte à la réputation de ces marques.

À l'exception d'une délégation qui a émis une réserve, les participants ont convenu qu'à court terme, il serait bon que les dispositions susmentionnées fassent l'objet d'une résolution de l'Assemblée générale de l'OMPI une fois que le comité en aura établi une version finale. À long terme, il serait préférable que ces dispositions soient incorporées dans un traité, en liaison peut-être avec d'autres dispositions qui sont débattues au sein d'autres comités.

Bien qu'il ait différé l'examen de cette question, le SCT, a convenu que la question de l'utilisation des marques sur l'Internet était de la plus grande importance et qu'elle devrait être traitée en priorité dans l'avenir.

Le SCT a aussi approuvé la création d'un forum électronique SCT, qui lui permettrait de faire avancer plus vite ses travaux car les documents provisoires pourraient être distribués et débattus par la voie électronique. Le forum électronique devrait être créé au cours du dernier trimestre de 1998 et accessible sur le site Web de l'OMPI. ■

SCT

Information and Document Management System

Expression of Interest (EOI)

The World Intellectual Property Organization (WIPO) is an intergovernmental organization with headquarters in Geneva, Switzerland. It is one of the 16 Specialized Agencies of the United Nations System of Organizations. WIPO is responsible for the promotion of the protection of intellectual property throughout the world, including the administration of the Patent Cooperation Treaty (PCT) System. The PCT regulates the filing and processing of international applications for the protection of inventions where such protection is sought in several countries. Since the beginning of its operation in 1978, the Office of the PCT has received, processed and published more than 350,000 international patent applications, of which over 54,000 were filed in 1997.

During the 4th quarter of 1998, WIPO will issue a Request for Proposal (RFP) for a major Automation Support System for the Office of the PCT to pre-qualified Systems Integrators. This new system will enable the migration from a paper-based environment to an electronic environment for the filing, processing and

publishing of international applications under the PCT. The objective is to implement the system within a 3-year period, while maintaining daily operations.

Due to the broad scope of the project, the volumes involved and the technical complexity of the environment, WIPO intends to select a Systems Integrator who has demonstrable capability to assume overall responsibility for implementing this important system. For the first step of the selection process WIPO has prepared an EOI (Expression Of Interest) package that provides a brief description of the project, the pre-qualification criteria for potential partners, and response requirements. Responses to the EOI will allow WIPO to pre-qualify potential Systems Integrators.

The EOI package is available from the WIPO Web site at the following address:

<http://www.wipo.int/eng/pct/projects/eoi/index.htm>

Expressions of interest concerning the PCT Automation Support System project should be received by WIPO not later than **September 30, 1998**.

Calendrier des réunions

- 7 - 15 septembre (Genève)** **Assemblées des États membres de l'OMPI (trente-troisième série de réunions)**
Certaines des assemblées se réuniront en session extraordinaire, d'autres en session ordinaire.
Invitations : En qualité de membres ou d'observateurs (selon l'assemblée concernée), les États membres de l'OMPI; en qualité d'observateurs, d'autres États et certaines organisations.
- 5 - 9 octobre (Genève)** **Réunion préparatoire de la conférence diplomatique pour la révision de l'Arrangement de La Haye**
Cette réunion portera sur les questions de procédure relatives à la conférence diplomatique, telles que la date et le lieu de la conférence, son projet d'ordre du jour et son projet de règlement intérieur.
Invitations : En qualité de membres, les États membres de l'OMPI; en qualité d'observateurs, certaines organisations intergouvernementales.
- 2 - 10 novembre (Genève)** **Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (première session)**
Le comité examinera des questions concernant le développement du droit d'auteur et des droits connexes, en particulier la mise en œuvre du Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur et du Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes, la protection des interprétations et exécutions audiovisuelles, la protection des bases de données et la protection des droits des organismes de radiodiffusion.
Invitations : En qualité de membres, les États membres de l'OMPI et d'autres délégations que le comité pourra admettre comme membres; en qualité d'observateurs, d'autres États et certaines organisations.
- 9 novembre (Genève)** **Réunion-débat sur la propriété intellectuelle et différents aspects économiques, sociaux et culturels du développement**
Cette réunion-débat, organisée en collaboration avec le Bureau du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, doit permettre d'examiner des questions relatives aux droits de propriété intellectuelle et différents aspects économiques, sociaux et culturels du développement.
Invitations : Les États membres de l'OMPI, des organisations intergouvernementales et certaines organisations intéressées ainsi que des experts spécialement invités.
- 16 - 20 novembre (Genève)** **Comité permanent du droit des brevets (deuxième partie de la première session)**
Le comité continuera d'examiner les questions à traiter dans le domaine du droit des brevets, en particulier le projet de traité sur le droit des brevets.
Invitations : En qualité de membres, les États membres de l'OMPI et d'autres délégations que le comité pourra admettre comme membres; en qualité d'observateurs, d'autres États et certaines organisations.
- 7 - 11 décembre (Genève)** **Comité permanent des techniques de l'information (SCIT) (deuxième session plénière)**
Le comité examinera des questions de politique générale et les recommandations faites par ses groupes de travail au sujet de l'établissement d'un réseau mondial d'information et de ses applications, y compris les bibliothèques numériques de propriété intellectuelle.
Invitations : En qualité de membres, les États membres de l'OMPI et certaines organisations; en qualité d'observateurs, d'autres États et certaines organisations.

- 14 et 15 décembre (Genève)** **Comité consultatif sur la gestion du droit d'auteur et des droits connexes dans le cadre des réseaux mondiaux d'information (première session)**
Le comité consultatif examinera le fonctionnement des systèmes de gestion électronique du droit d'auteur et des systèmes d'identification électronique qui existent ou sont à l'étude.
Invitations : Organisations intéressées et experts spécialement invités.
- 16 - 18 décembre (Genève)** **Groupe de consultants sur les aspects du droit international privé de la protection des œuvres et des objets de droits connexes transmis par les réseaux numériques mondiaux**
Le groupe de consultants examinera les questions susmentionnées en se fondant sur deux études qui seront établies par des experts.
Invitations : Experts spécialement invités et organisations intéressées.

1999

- 18 - 22 janvier (Genève)** **Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (deuxième session)**
Le comité poursuivra ses travaux sur la base des résultats obtenus à sa première session en ce qui concerne les projets de dispositions sur les marques notoires, ainsi que les questions relatives aux marques et à l'Internet.
Invitations : En qualité de membres, les États membres de l'OMPI et d'autres délégations que le comité pourra admettre comme membres; en qualité d'observateurs, d'autres États et certaines organisations intergouvernementales.
- 25 - 27(mat.) janvier (Genève)** **Réunion des signataires du WCT et du WPPT**
La réunion aura pour objet l'examen de la situation en ce qui concerne les adhésions au Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur (WCT) et au Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (WPPT), et la mise en œuvre de ces traités.
Invitations : En qualité de membres, les représentants des signataires du WCT et du WPPT; en qualité d'observateurs, les États membres de l'OMPI, d'autres États et certaines organisations.
- 27(ap. - m.) - 29 janvier (Genève)** **Atelier international sur la mise en œuvre des dispositions du WCT et du WPPT concernant les mesures techniques de protection ainsi que les exceptions aux droits et les limitations des droits**
Les participants débattront des questions susmentionnées en se fondant sur deux études qui seront établies par des experts.
Invitations : En qualité de membres, les États membres de l'OMPI et d'autres États, certaines organisations et des experts spécialement invités.

Publications

En juillet et août, l'OMPI a fait paraître les nouvelles publications suivantes :

Nice, Vienna and Locarno Classifications on CD-ROM (anglais, français), (E/F), 60 francs suisses.

Madrid Agreement Concerning the International Registration of Marks, Protocol and Regulations (as in force on January 1, 1998) (chinois), n° 204(C), 127 pages, 15 francs suisses.

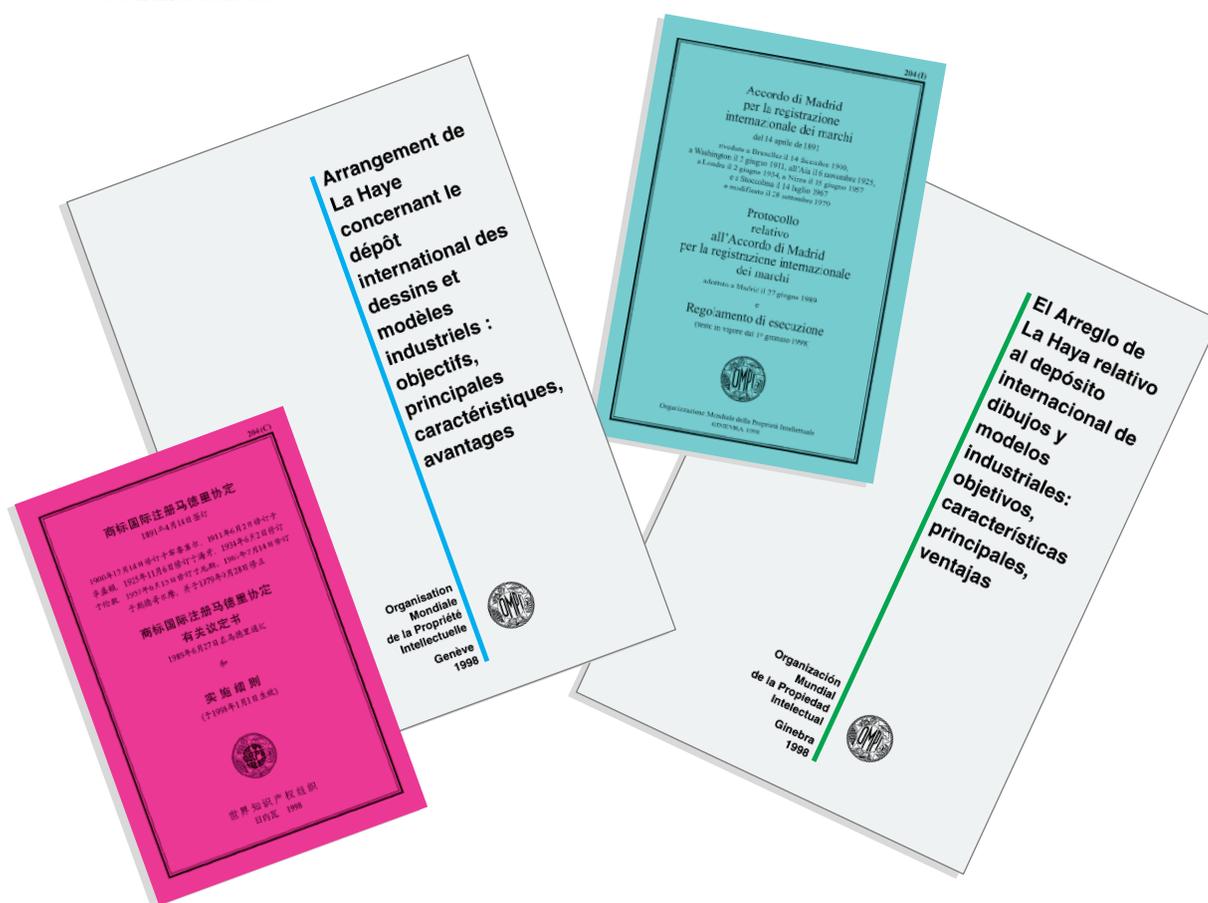
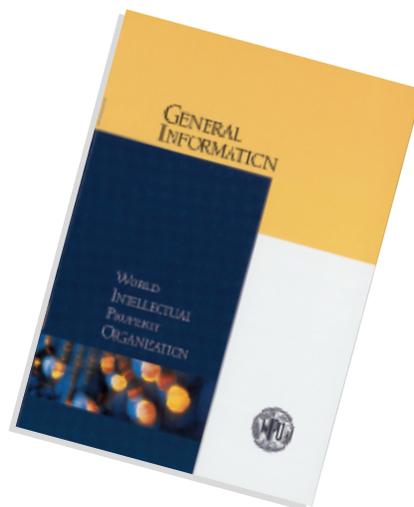
Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques, protocole et règlement d'exécution (texte en vigueur le 1^{er} janvier 1998) (italien), n° 204 (I), 128 pages, 15 francs suisses.

WIPO General Information – July 1998 (anglais), n° 400(E), 17 pages, gratuit.

Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels : Objectifs, principales caractéristiques, avantages (français), (F), 8 pages, gratuit.

El Arreglo de La Haya relativo al deposito internacional de dibujos y modelos industriales: objetivos, características principales, ventajas (espagnol), n° 419(S), 8 pages, gratuit.

Introduction to Intellectual Property (russe), n° 478(R), 652 pages, 50 francs suisses.



Avis aux lecteurs

La revue mensuelle de l'OMPI *La Propriété industrielle et le Droit d'auteur* se transforme :

- La revue *La propriété industrielle et le Droit d'auteur* est remplacée par celle-ci, notre nouvelle publication mensuelle intitulée **Revue de l'OMPI**, qui présente les principales activités de l'Organisation et contient des articles de fond sur des questions qui intéressent ou préoccupent les milieux de la propriété intellectuelle.
- Les encarts législatifs qui y étaient incorporés (*Lois et traités de propriété industrielle* et *Lois et traités de droit d'auteur et de droits voisins*) feront l'objet d'une nouvelle publication mensuelle intitulée *Lois et traités de propriété intellectuelle*, dans laquelle seront aussi publiées les notifications faites en vertu des traités administrés par l'OMPI, la liste des États parties à ces traités et des annonces publicitaires.
- Les abonnés à la revue *La Propriété industrielle et le Droit d'auteur* recevront désormais les deux nouvelles publications.

Pour toute question ou observation concernant ces changements, prière de s'adresser au Bureau de la communication mondiale et des relations publiques, OMPI, 34, chemin des Colombettes, Case Postale 18, CH-1211 Genève 20 (Télécopieur: 00 41 22 740 1812, Adresse électronique: publications.mail@wipo.int).

Ces publications peuvent être obtenues auprès de la Section des produits d'information:

OMPI

34, chemin des Colombettes

C.P. 18

CH-1211 Genève 20, Suisse

Téléphone: 41 22 338 91 11

Télécopieur: 41 22 740 18 12

Adresse électronique:

publications.mail@wipo.int

Les commandes doivent contenir les indications suivantes : a) code numérique ou alphabétique de la publication souhaitée, langue (C pour le chinois, E pour l'anglais, F pour le français, I pour l'italien, R pour le russe, S pour l'espagnol), nombre d'exemplaires; b) adresse postale complète du destinataire; c) mode d'acheminement (voie de surface ou voie aérienne). Les prix indiqués comprennent les frais d'acheminement par voie de surface. Les virements bancaires doivent être effectués au compte de l'OMPI n° 487080-81 auprès du Crédit suisse, 1211 Genève 20, Suisse.

New Program and Budget 1998-99

New Program and Budget 1998-99